



Bail de location notarié d'une place de parking

Par **enaifos**, le **27/03/2019** à **21:03**

Bonjour,

J'ai une question svp, sur un bail de location notarié, il s'agit du bail de location d'un parking chez le notaire d'une durée de 10 ans. Faut-il avancer la totalité de la location sur 10 ans pour le compte du propriétaire ?

Merci.

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **07:55**

Bonjour,

Pourquoi pas pendant 5801 ans avec un bail renouvelable tacitement ?

Les modalités de paiement de l'emplacement sont précisées sur le bail, cela peut être un paiement à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année, au siècle...C'est totalement libre. C'est en général au mois ou au trimestre.

Attention s'agissant d'un bail notarié, en cas de défaut de paiement pas besoin de tribunal.

Par **garage13**, le **01/04/2019** à **22:21**

BONJOUR marque de politesse

[smile4]

Bien sur que non ! Heureusement

Vous pouvez consulter la rubrique juridique du site [xxxxxx](#) pour les locations de garages ou parkings

Pas de publicité, merci...